

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 31 octobre 2019

DCM N° 19-10-31-1

**Objet : Installation d'un Conseiller Municipal.**

**Rapporteur: M. le Maire**

L'article L 270 du Code Electoral stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Jean-Michel TOULOUZE étant décédé le 3 octobre 2019, la liste « Fiers d'être Messins » dispose d'un siège laissé vacant.

L'ordre de la liste déposée à la Préfecture lors des élections municipales de Mars 2014 place Monsieur Yoan HADADI en 43<sup>ème</sup> position immédiatement après le dernier élu de cette liste.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Yoan HADADI en qualité de Conseiller Municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Electoral et notamment l'article L 270,

**VU** le classement de la liste « Fiers d'être Messins » déposée à la Préfecture de la Moselle lors des élections de Mars 2014,

**CONSIDERANT** le décès de Monsieur Jean-Michel TOULOUZE survenu le 3 octobre 2019,

**CONSIDERANT** que le Code Electoral commande à ce que ce siège de Conseiller Municipal vacant revienne au suivant de la liste "Fiers d'être Messins",

**CONSIDERANT** l'installation en conséquence de Monsieur Yoan HADADI, suivant de liste, en qualité de Conseiller Municipal de la Ville de Metz,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Yoan HADADI en qualité de Conseiller Municipal de la Ville de Metz.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Metz,  
Conseiller Départemental de la Moselle  
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 11

**Décision : SANS VOTE**